

ARNAUD MONTEBOURG MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 10 juin 2014 N°121

Arnaud MONTEBOURG salue l'accord entre Electrolux et Selni pour le maintien d'une activité industrielle à Revin (Ardennes)

Arnaud MONTEBOURG, Ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique salue l'accord passé entre Electrolux et Selni, qui permet le maintien d'une activité industrielle sur le site d'Ardam à Revin (Ardennes) et la préservation de 186 emplois, au sein de l'usine. Cet accord met un terme à une longue période au cours de laquelle l'évolution de ce dossier sensible a été suivie de près par le ministère, en liaison avec l'ensemble des parties prenantes.

Le 11 mars 2013, à Bercy, à l'issue d'une table ronde présidée par Arnaud MONTEBOURG et réunissant les élus du territoire, les représentants de l'Etat, les représentants du personnel et les dirigeants européens du groupe Electrolux, ces derniers ont pris l'engagement de rechercher un repreneur pour le site de Revin, et de maintenir l'activité de production d'Electrolux sur le site, jusqu'à sa reprise.

Conformément à sa promesse et au terme du processus de qualification de la société Selni, Electrolux a pris deux décisions majeures pour le développement d'une nouvelle activité industrielle sur le site :

- La fourniture d'un outil industriel complet pour la reconversion de l'usine, représentant un investissement de 15,5 millions d'Euros dans la construction de deux lignes de production de moteurs universels et de nouveaux moteurs dits « BLDC ».
- La commande de moteurs à Selni jusqu'en 2021, soit un engagement de 7 ans, qui garantira un volume d'activité au site et assurera sa trésorerie.

Grâce aux qualifications détenues par les salariés du site, appelés à y travailler, Selni disposera des compétences adaptées pour le lancement de la nouvelle activité. Ces deux lignes assureront l'emploi permanent des 186 salariés conservés par Selni.

Par ailleurs, Selni poursuivra jusqu'en 2016 la fabrication pour Electrolux de machines à laver sur le site de Revin.



En ce qui concerne le devenir des salariés non repris par Selni, un accord sur le contenu du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), intégrant principalement un plan de préretraite et un plan de départs volontaires, a été signé.

Pour les 186 salariés restant sur le site, plusieurs engagements complémentaires sont pris, destinés à maintenir leur niveau d'ancienneté et de rémunérations actuelles, à ne procéder à aucun licenciement pour motif économique dans les 5 années suivant la reprise du site, à garantir la recherche d'un autre partenaire et, le cas échéant, les conditions du PSE actuel, en cas de défaut de développement de l'activité. Enfin, en cas de défaillance de Selni, un niveau d'indemnités équivalent à celui du PSE actuel serait garanti aux salariés qui perdraient leur emploi, et ce jusqu'en fin 2019.

Contacts presse:

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG: 01 53 18 45 13 – sec.merpn-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Marianne ZALC-MULLER

Sibeth NDIAYE

